Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de gestion des personnels enseignants et filière** **formation recherche (BEFFR)** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des établissements et des contrats (BEC)**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2019-186** **04/03/2019**

Date de mise en application : 07/03/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/03/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 8

Objet : Mobilité au titre du 1er semestre 2019 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture.

Destinataires d'exécution
Administration centrale Services déconcentrés Etablissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministère chargé de l'agriculture Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Autres structures accueillant les agents du ministère de l'agriculture Réseau d'appui aux personnes et aux structures

Résumé : La présente note de service vise à organiser les modalités de transmission et de traitement

des demandes de candidatures à la mobilité (mutation et détachement) sur des postes d'enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture, au titre de l'année 2019 (1er semestre).

Textes de référence :Décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministère chargé de l'agriculture.
Décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, relatif aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologique.

La présente note de service fixe les procédures relatives à la **mobilité** concernant les postes d'enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs de l'enseignement supérieur) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAA), **au titre du 1er semestre de l'année 2019.**

Les postes ouverts à la mobilité sont présentés en annexes 1 et 2 de la présente note.

Conformément aux articles 24, 30 et 41 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 susmentionné, les demandes seront examinées dans l'ordre de priorité suivant : demandes au titre de la mutation, puis du détachement.

Les postes susceptibles d'être ouverts aux lauréats de concours sont ceux qui n'auront pas été sollicités par voie de mutation, puis de détachement, avant la date limite de candidatures fixée au **vendredi 29 mars 2019**

I- Personnels concernés :

- d'une part, les candidats **à la mutation** :

- agents appartenant à un corps d'enseignants-chercheurs relevant du décret du 21 février 1992 précité ;

- d'autre part, les candidats à l'accueil **en détachement :**

- agents appartenant à un corps d'enseignants-chercheurs des universités ou à un corps de chercheurs relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, relatif aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

- agents appartenant aux corps assimilés dont la liste a été fixée par l'arrêté du 3 mai 2000 établissant la liste des corps assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des établissements d'enseignement supérieurs publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.

II- Procédure (applicable tant pour la mutation que pour le détachement) :

1- Le candidat à la mobilité est invité à adresser **sa demande d'intention** (annexe 3), visée par le directeur de son établissement actuel, au ministère de l'agriculture SG/SRH, par courrier, au plus tard le **vendredi 22 mars 2019**.

Un exemplaire doit également être transmis par le candidat, sous format électronique, au plus tard à la même date, au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr), à la DGER (sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr) et à la DRH de l'établissement où est situé le poste convoité (établissement d'accueil).

2- Le candidat adresse à la DRH de l'établissement d'accueil, en plus, son **curriculum-vitae et son rapport d'activité (*)** au plus tard le **vendredi 29 mars 2019**.

Le rapport d'activité, accompagné d'une fiche-résumé, sont à rédiger en tenant compte des recommandations visées à l'annexe 5 de la présente note (recommandations révisées en dernier lieu le 3 janvier 2017).

Le nom des fichiers en version PDF sera indiqué comme suit (conserver 19 pour année 2019 et remplacer X par le numéro de la section CNECA concernée) :

19_CnecaXX_MC ou PR_Nom_Prénom_RA.pdf
19_CnecaXX_MC ou PR_Nom_Prénom_Résumé.pdf

Conformément aux articles 29 et 46 du décret du 21 février 1992 susmentionné, si l'agent ne justifie pas de 3 ans de fonctions d'enseignant-chercheur en activité dans l'établissement où il est affecté, il doit solliciter l'avis de son directeur d'établissement actuel et de la commission de son établissement actuel. Ces avis seront également transmis par le candidat à l'établissement d'accueil.

3- L'établissement d'accueil remet à l'agent en **retour un accusé de réception du rapport d'activité,** selon le modèle joint (annexe 6).

4- La **commission des enseignants de l'établissement d'accueil** formule un avis motivé sur la demande de mutation de l'enseignant-chercheur, en renseignant la fiche selon le modèle joint (annexe 7).

5- L'établissement d'accueil adresse le dossier de demande de mutation (formulaire d'intention, curriculum vitae, rapport, avis de la commission des enseignants de l'établissement d'accueil et, le cas échéant, avis de l'établissement actuel de l'agent) uniquement au président de section CNECA de rattachement (pour les professeurs) et au 2ème vice-président (pour les maîtres de conférences).

Cet envoi doit avoir lieu par voie dématérialisée en version PDF au président ou au 2ème vice-président de la section CNECA concernée selon le cas (voir annexe 8), **au plus tard le vendredi 5 avril 2019.**

Le nom du fichier sera indiqué comme suit (conserver 19 pour l'année 2019, et remplacer X par le numéro de la section CNECA concernée) :

19_CnecaXX_MC ou PR_Nom_Prénom_AvisDir.pdf

6- L'établissement d'accueil adresse par voie électronique au ministère de l'agriculture (SG/SRH et DGER), une copie des accusés de réception des rapports, et une copie de l'avis de la commission d'établissement d'accueil, **au plus tard le vendredi 5 avril 2018.**

7- Le président ou le 2ème vice-président de la section CNECA, selon le cas, transmet l' avis de la section, signé, au ministère de l'agriculture SG/SRH et DGER par voie électronique, **au plus tard le vendredi 12 avril 2019.**

7- Le président ou le 2ème vice-président de la section CNECA concernée, selon le cas, transmet l'avis de la section, signé, au ministère de l'agriculture (SG/SRH et DGER) par voie électronique, **au plus tard le vendredi 12 avril 2019.**

_____

Pour le ministre,
et par délégation,
La Directrice générale adjointe,
Chef de service de l'enseignement supérieur
de la recherche et de l'innovation

Valérie BADUEL

Pour le ministre,
et par délégation,
Le chef de service
des ressources humaines,

Jean-Pascal FAYOLLE

(*)*Ce rapport est celui prévu à l'article 7 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture :*
«Chaque enseignant-chercheur établit, conformément aux directives définies par le ministre chargé de l'agriculture, au moins tous les quatre ans et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport d'activité. Ce rapport tient compte de l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et de leurs éventuelles évolutions et contient notamment toutes informations concernant les conditions dans lesquelles il a accompli les missions définies à l'article 3.
Le directeur de l'établissement émet un avis sur les activités d'enseignement et les tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'intéressé ; cet avis est joint au rapport et communiqué à l'intéressé.
Ce rapport est demandé à l'intéressé à l'occasion d'un changement de corps, d'une demande de mutation

ANNEXE 1

EMPLOIS OFFERTS A LA MOBILITE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
au titre de l'année 2019, 1er semestre, d'abord à la mutation puis au détachement

PROFESSEURS

Etablissement	Emploi	Discipline	CNECA	Observations
AgroCampus Ouest	PR 03-185	zootechnie élevage de précision	6	Poste susceptible d'être vacant
AgroParisTech	PR 01-009	Dynamique des génômes des espèces cultuvées et amélioration des plantes	5	Poste susceptible d'être vacant
AgroParisTech	PR 04-901	Science des aliments et ingénierie de produits	4	Poste susceptible d'être vacant
AgroSupDijon	PR 06-281	Sciences du travail et de la formation	9	Poste susceptible d'être vacant
AgroSupDijon	PR 06-728	Agronomie	5	Poste susceptible d'être vacant
Bordeaux Sciences Agro	PR 15-394	Statistiques	3	Poste susceptible d'être vacant
ENVT	PR 12-940	Médecine de population des ruminants et économie de la santé animale	6	Poste susceptible d'être vacant
ENVT	PR 12-517	Médecine interne du chien et du chat	8	Poste susceptible d'être vacant
ONIRIS	PR 11-757	Production animale, épidémiologie et économie de la santé	6	Poste susceptible d'être vacant
VetAgro Sup	PR 10-405	Anesthésie et analgésie vétérinaires	8	Poste susceptible d'être vacant

ANNEXE 2

EMPLOIS OFFERTS A LA MOBILITE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
au titre de l'année 2019, 1er semestre, d'abord à la mutation puis au détachement

MAÎTRES DE CONFERENCES

Etablissement	Emploi	Discipline	CNECA	Observations
AgroCampus Ouest	MC 07-900	statistiques	3	Poste susceptible d'être vacant
AgroParisTech	MC 01-119	Biochimie de la déconstruction de la biomasse	1	Poste susceptible d'être vacant
AgroParisTech	MC 05-882	Sciences des sols forestiers	2	Poste susceptible d'être vacant
ENSFEA	MC 23-695	Gestion commerciale	9	Poste susceptible d'être vacant
ENSFEA	MC 23-687	Didactique de la zootechnie	9	Poste susceptible d'être vacant
ENSFEA	MC 23-907	Didactique de l'agronomie	9	Poste susceptible d'être vacant
ENVT	MC 12-572	Anesthésie - Analgésie	8	Poste susceptible d'être vacant
Montpellier SupAgro	MC 02-169	Pédologie : conservation de la ressource en sol et dynamiques des paysages agricoles	2	Poste susceptible d'être vacant
Montpellier SupAgro	MC 02-044	Evaluation économique	9	Poste susceptible d'être vacant
VetAgro Sup	MC 10-436	Pharmacie toxicologie	7	Poste susceptible d'être vacant

ANNEXE 3 :

Demande d'intention de MUTATION au titre de 2019

(pour les enseignants-chercheurs fonctionnaires du MAA)

La présente fiche est à retourner par le candidat **au plus tard le vendredi 15 mars 2019,**

à : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
Secrétariat général,
Service des ressources humaines,
Sous-direction mobilité, emplois, carrières,
Bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche,
78 rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

dossier suivi par : Danielle MILLIOT
téléphone : 01 49 55 55 20
télécopie : 01 49 55 56 14
mél : enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr

Un exemplaire est également à transmettre par le candidat sous format électronique à la même date au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr), à la DGER (sdes-bec.dger@agriculture.gouv.fr) et à la DRH de l'établissement demandé.

Nom et prénom :

Affectation actuelle :

n° de poste actuel :

Corps d'appartenance :

professeur □ maître de conférences

section CNECA de rattachement n° :

N° CNECA	N° DE POSTE	ETABLISSEMENT DEMANDE	DISCIPLINE

date de la demande :

signature de l'intéressé (e) : visa du directeur de l'établissement actuel :

ANNEXE 4 :

Demande d'intention de DETACHEMENT au titre de 2019

(pour les enseignants-chercheurs titulaires hors MAA ou pour les agents du MAA relevant d'autres corps assimilés au sens de l'arrêté du 3 mai 2000)

La présente fiche est à retourner par le candidat **au plus tard le vendredi 15 mars 2019,**

à : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
Secrétariat général,
Service des ressources humaines,
Sous-direction mobilité, emplois, carrières,
Bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels
de la filière formation-recherche,
78 rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

dossier suivi par : Danielle MILLIOT
téléphone : 01 49 55 55 20
télécopie : 01 49 55 56 14
mél : enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr

Un exemplaire est également à transmettre par le candidat sous format électronique à la même date au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr), à la DGER (sdes-bec.dger@agriculture.gouv.fr) et à la DRH de l'établissement demandé.

Nom et prénom :

Affectation actuelle :

Administration d'origine:

Poste occupé :

Corps d'appartenance :

professeur □ maître de conférences □autre corps (à préciser):

section CNECA de rattachement n° :

N° CNECA	N° DE POSTE	ETABLISSEMENT DEMANDE	DISCIPLINE

date de la demande :

signature de l'intéressé (e) : visa du directeur de l'établissement actuel :

ANNEXE 5 :

GUIDE DE REDACTION
DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ENSEIGNANTS/ES-CHERCHEURS/ES

actualisé après avis de la commission permanente de la CNECA
(réunions du 19 mai 2010, du 25 mars 2015 et du 3 janvier 2017).

La couverture du rapport d'activité doit mentionner : nom, prénom, « Rapport d'activité », année, section CNECA. L'ensemble est compilé au format pdf. Le fichier doit impérativement être nommé selon la règle suivante : AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_RA.pdf
(avec AA pour les deux derniers chiffres de l'année de candidature, XX le numéro de la section, MC ou MCHC, ou PR2 ou PR1, ou PRX1 ou PRX2, le grade postulé, Nom et Prenom pour le nom de famille et le prénom du candidat).

Chaque exemplaire du rapport d'activité doit être accompagné d'un document séparé, le Résumé du Rapport d'activité nommé AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_Resume.pdf,

Le rapport d'activité doit permettre d'apprécier **toutes les activités** d'un/e enseignant/e-chercheur/e **sur l'ensemble de sa carrière** dans un contexte spécifié **(dans le cas d'un rapport quadriennal, une attention particulière sera apportée sur les activités et réalisations des quatre dernières années)**. Il doit être convaincant, faire ressortir l'efficacité des actions, la part personnelle de l'enseignant/e-chercheur/e et la hiérarchie de ses activités. Des précisions sur la structure dans laquelle exerce l'enseignant/e-chercheur/e seront fournies pour faciliter la compréhension du lecteur. La présentation du rapport doit rester ouverte à toute initiative, pourvu qu'elle respecte les recommandations générales mentionnées dans ce guide. Pour son évaluation, une importance particulière est donnée aux bilans et perspectives qui témoignent du dynamisme et de la créativité de l'enseignant(e)-chercheur(e).

Le rapport d'activité doit être l'occasion pour un(e) enseignant(e)-chercheur(e) de faire le point sur le passé, d'en évaluer les aspects positifs et négatifs, et de projeter son action future en exprimant son ambition pour sa discipline, son établissement et sa propre carrière.
Les candidatures à un avancement de classe sont toujours examinées sous quatre angles : présentation du candidat, enseignement, recherche et développement, et autres activités liées, internes ou externes (y compris la réflexion sur les activités et les perspectives). L'équilibre du dossier doit être recherché, même si ce n'est pas une priorité impérative.

On attend des MC des réalisations pédagogiques, scientifiques et techniques, alors que pour les PR on appréciera un effort de conception, d'organisation, de relations et, dans tous les cas, le sens collectif et l'implication dans la vie de l'établissement.

Pour tous les grades, dans les disciplines cliniques, les activités spécifiques correspondantes sont à prendre en considération dans les différents types d'activité : enseignement, recherche, développement et/ou services.

Le rapport d'activité comportera un maximum impératif de 20 pages, hors annexes, (police 12 points), les chapitres suivants :

- Présentation du candidat : cursus, mobilité, diplômes et formations complémentaires, grade et échelon avec l'ancienneté.
- Activités d'enseignement.
- Activités de recherche et de développement.
- Autres activités.
- Réflexion sur les activités et perspectives.

Le résumé du rapport d'activité comportera deux pages (police 12 points) avec :

1. au recto : Nom, prénom, âge et ancienneté, établissement, discipline enseignée, grade postulé et résumé du rapport d'activité. Une attention particulière doit être portée à ce résumé qui doit être suffisamment précis et rappeler notamment les principaux éléments des différentes activités.
2. au verso : une brève description des réalisations (cinq au maximum) que le candidat considère comme étant les plus marquantes de son cursus professionnel.

Pour le rapport quadriennal, l'enseignant(e)-chercheur(e) devra insister, dans la rédaction de la fiche résumé, sur les activités des quatre dernières années, en indiquant un bref rappel des activités antérieures.

Ce document est le principal support d'information pour les membres des autres sections siégeant en intersection pour les promotions de classe.

Ces deux fichiers **seront transmis par les intéressés au secrétariat de direction de l'établissement** de l'enseignant/e-chercheur/e et complétés par l'avis du directeur pour un envoi aux présidents/es (pour les PR) et vice-présidents/es maîtres de conférences (pour les MC) de la section CNECA concernée selon un calendrier précisé chaque année.

Présentation du/de la candidat/e

1.1- État civil

Inclure date de naissance, date d'accès au grade et échelon actuel, section CNECA, établissement, adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique professionnels.

1.2- Cursus professionnel, fonctions exercées, mobilité

Avec indication chronologique des fonctions successives exercées et des établissements fréquentés (éviter les sigles). Faire apparaître l'ancienneté dans la fonction publique **en nombre de mois** dans le corps et dans le grade actuels et préciser l'ancienneté d'enseignement.

1.3- Diplômes et formations complémentaires

Avec présentation chronologique des titres acquis et universités ou établissements correspondants. S'agissant des doctorats ou de l'habilitation à diriger des recherches, la composition des jurys sera précisée. Connaissance de langues étrangères (diplômes éventuels de langues). Autres diplômes. Faire apparaître clairement les stages de **formation non diplômante** suivis (en précisant le **nombre de jours**). Appartenance à des sociétés savantes. Distinctions.

Activités d'enseignement

Préciser le cadre structurel dans lequel s'effectue l'enseignement : unité(s) pédagogique(s), département(s), etc. Dotation en personnels. Position et responsabilités personnelles. Toutes précisions et données complémentaires quantitatives seront données en annexe. L'annexe A permet de présenter de manière factuelle et synthétique la production de certaines des activités.

En formation initiale, les activités d'enseignement sont renseignées selon les points suivants (par année d'études, avec le cas échéant équivalence de **niveau licence, master, doctorat** ; importance relative de l'implication de l'enseignant(e)-chercheur(e) en enseignements théorique et pratique ; contrôle des connaissances).

En formation continue, les mêmes rubriques doivent être renseignées.

2.1- Participation à l'enseignement de l'établissement

2.1.1- Services d'enseignement, réalisé pédagogique

En présence d'élèves ou d'étudiants (CM, TD, TP, TC et autres activités d'enseignement) exprimés en **heures équivalent TD par an**. Fournir les détails, en utilisant le tableau synthétique joint en annexe B. De plus, le candidat devra fournir la grille en vigueur dans son établissement, validée par son conseil d'administration. Indiquer dans chaque cas le nombre et le niveau des élèves ou étudiants concernés.

2.1.2- Démarches pédagogiques, responsabilités assumées

Exposer les objectifs de formation (relations avec l'amont, l'aval, les autres secteurs disciplinaires, la recherche, les milieux économique, social, professionnel), les objectifs d'apprentissage et les méthodes pédagogiques mises en place : programme prévu et réalisé, effectif.

Porter l'accent sur la part prise par l'intéressé dans la conception et la réalisation des programmes et de la pédagogie, sur l'articulation de son enseignement avec celui dispensé au sein du département pédagogique et de l'établissement. Indiquer les responsabilités assumées d'UV, d'UE, d'Unité, de dominante, etc…

2.1.3 - Création - Innovation - Evolution - Actualisation – Prospective

Attacher un intérêt particulier à présenter les activités innovantes en matière pédagogique (création de nouveaux enseignements, initiatives originales dans le domaine du suivi des étudiants, de l'évaluation de l'efficacité de l'enseignement ou dans le domaine des méthodes et techniques éducatives, des nouvelles technologies de la communication et de l'enseignement).

2.1.4 Encadrement d'étudiants pour l'enseignement (hors activités de recherche)

Inclure **tutorat, stages, visites d'entreprise, master, mastère spécialisé,** mémoires de fin d'étude à finalité de recherche, thèses d'exercice de nature bibliographique (pour les vétérinaires), internats, résidanats, certificats, etc. (établir une liste nominative détaillée, groupée par type d'étudiants, à placer en annexe C).

Orientation et suivi des élèves et étudiants et débouchés : mentionner les relations avec les milieux professionnels, ainsi que la part effectivement prise dans l'orientation et la recherche de stages et de débouchés professionnels.

2.2- Participation à l'enseignement en France hors de l'établissement

Présenter le cadre structurel, les types de formation, la nature et l'importance de la contribution. Distinguer les enseignements rémunérés des enseignements non rémunérés.

2.3- Missions d'enseignement à l'étranger

Présenter l'objet des missions avec cadre administratif, pays, établissements, dates, durées *(liste détaillée à placer en annexe D)*.

2.4- Création de documents pédagogiques et publications d'enseignement

En formation initiale, formation continue, et à caractère professionnel ou technique. En cas d'auteurs multiples, indiquer clairement quelle est la part personnelle (en pourcentage). La liste chronologique sous forme de références bibliographiques normalisées doit être placée en annexe E),

1. Polycopiés : nature (texte rédigé, documents, ...) volume (pages, présentation), place et utilisation dans la pédagogie, actualisation et renouvellement.
2. Supports audio-visuels et multimédia, ...

3. Activités de recherche et de développement :

3.1- Orientation générale

Présenter les activités dominantes, ainsi que les relations entre ces activités (recherche, développement) et l'enseignement (programme, stages, thèses, débouchés).

3.2- Cadre structurel de la recherche et du développement

Décrire sommairement le statut de l'unité : tutelles administratives et sources publiques et privées de financement. Dotation en personnels et équipements (plateformes, plateaux techniques). **Position et responsabilités personnelles**. Préciser les relations personnelles avec les organismes de recherche et les structures de développement.

3.3- Objectifs - Thème(s) (genèse, état actuel, perspective) - Insertion dans les programmes locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux

Après avoir précisé les thèmes, décrire les partenariats éventuels avec les milieux scientifiques, techniques et professionnels, l'implantation et l'insertion dans le milieu économique et social. Donner une appréciation sur les résultats, les réalisations et les difficultés rencontrées, les impacts régional, national, international.

3.4- Encadrement de la recherche dans le cadre de l'activité de recherche personnelle

Inclure Master ou Mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), Licence, mémoires de fin d'étude (Thèses d'exercice expérimentales, BTS, IUT, …) à finalité de recherche, thèses de doctorat et la gestion de projets (WorkPackage dans les ANR ou projets européens, par exemple). Pour ces dernières, préciser impérativement le pourcentage de temps d'encadrement et, si possible, le devenir professionnel des diplômés. Etablir une liste nominative détaillée en annexe F).

3.5- Développement rural, agro-industriel

Inclure cadre structurel, responsabilités, thèmes, réalisations, projets. L'accent sera porté sur la part de responsabilité de l'intéressé dans la conception et la réalisation de programmes de développement et d'animation rurale. Les relations avec les milieux professionnels, agro-industriels et les impacts attendus ou enregistrés seront indiqués.

3.6- Recherche dans le cadre de la coopération internationale

Décrire la participation à des projets de recherche transnationaux, aux programmes élaborés par la Commission européenne, à des missions de recherche à l'étranger, à l'accueil de chercheurs étrangers en France. Préciser les actions relevant de la coopération technique avec les pays en voie de développement dans le cadre de la politique française de coopération ou à la demande d'organismes internationaux. Fournir une liste exhaustive en annexe D.

3.7- Publications scientifiques et valorisation

Remplir le tableau de l'*annexe G* et fournir la liste chronologique des références bibliographiques normalisées en respectant la classification proposée dans l'intitulé de l'annexe G.

4 - Autres activités

4.1- Activités de prestation de service et d'expertise

Décrire la nature des prestations assurées par l'intéressé, les moyens mis en œuvre en personnels et matériels, l'ordre de grandeur du travail fourni (nombre annuel d'analyses, nature des examens, consultations, rémunération personnelle éventuelle, ...).

4.2- Responsabilité, fonctions et réseaux au service de l'établissement (y compris à l'international)

Décrire la participation aux instances internes de l'établissement (conseils et commissions) ; position de responsabilité individuelle (ex. : directeur-assesseur, équipe de direction, chef de département ou d'unité de recherche, responsabilité de service, responsable d'enseignement, animateur d'une équipe d'enseignement pluridisciplinaire) ; montage de partenariats transnationaux, participation aux programmes communautaires, jumelage d'établissements ; organisation d'échanges d'enseignants et d'étudiants. Organisation de programmes de coopération scientifique en réseau et de réunions ou congrès internationaux.

4.3- Participation à des jurys (membre ou rapporteur) internes et externes

Participation à des jurys de recrutement et de diplômes (thèse de doctorat, habilitation à diriger des recherches). Autres jurys (enseignement, recherche, développement, clinique). Fournir une liste détaillée en annexe H.

4.4- Responsabilités et fonctions externes à l’établissement

Participation à des instances d'un autre établissement, par exemple.

4.5- Rayonnement national et international

Invitations à congrès pour conférences ; appartenance à des comités de lecture ; consultant pour le secteur public ou privé ; organisation de manifestations nationales et internationales ; etc.

4.6 - Appartenance à des commissions et des groupes de travail institutionnels

Groupes d’experts nationaux ou internationaux (EFSA, ANSES, HCERES, ANR, …), commissions nationales ou locales (CNECA, …), appui scientifique et technique, etc.
Indiquer clairement le cadre structurel dans lequel l’expertise est sollicitée, l’importance de l’activité collective et la part d’investissement individuel.

5 - Réflexion sur les activités et perspectives

Une attention particulière sera apportée à ce point, qui devra montrer l’analyse que fait le candidat de son parcours, l’équilibre ou non dans ses activités et ses perspectives.

Présenter d'une manière synthétique le bilan de ses activités passées, les enseignements tirés et les perspectives scientifiques et professionnelles.
Dégager les relations entre ses diverses activités, sa stratégie personnelle et au sein d'une équipe.

Pour les demandes de promotion, le candidat devra présenter **son projet** et les **éléments d'une progression significative** depuis sa dernière promotion, le cas échéant.

RECAPITULATIF DES ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

Annexe A : Présentation factuelle et synthétique de la production des activités (quand cela n'est pas indiqué les données correspondent aux activités sur l'ensemble de la carrière) :

Heures d'enseignement en éq. TD en formation initiale (moyenne sur les 4 dernières années) :	Heures d'enseignement en éq. TD en formation continue (moyenne sur les 4 dernières années) :
Nombre et type de responsabilité(s) pédagogique(s) (4 dernières années) :	Nombre moyen d'étudiants encadrés (tutorat, stage, encadrement pédagogique) /an (4 dernières années) :
Nombre de missions d'enseignement hors établissement (et durée cumulée) :	Nombre de publications d'enseignement : 1er ou 2ème auteur : Avant-dernier ou dernier auteur : Autres places :
Nombre et % d'encadrement Thèse Université : Master 2 : Licence, Master 1 : BTS, IUT : Thèses vétérinaires expérimentales :	Nombre de publications internationales à comité de lecture : 1er ou 2ème auteur : Avant-dernier ou dernier auteur : Autres places : Nombre d'autres publications :
Nombre de communications à congrès (national (N) ou international (I)) : - conférences sur invitation : - conférences autres : - affiches/poster :	Nombre de brevet(s), de développement(s) industriel(s)
Nombre, type de contrats et montants cumulés :	Nombre et type de jury :
Types et durée de prestations et d'expertises :	Nombre de commissions et groupes de travail et durée cumulée :
Types de responsabilités actuelles au service de l'établissement : Nombre d'autres responsabilités actuelles :	Eléments de rayonnement national ou international reconnu (point 4.5) :

Annexe C : Encadrement d'élèves, tutorat, stagiaires (indiquer simplement les nombres par catégories : étudiants par année d'études, master, mastère spécialisé, certificats, etc.)

Annexe D : Missions d'enseignement, de recherche et de développement à l'étranger.

Annexe E : Publications d'enseignement (formation initiale, formation continue et à caractère professionnel ou technique) : articles publiés dans des périodiques ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) professionnels ; conférences et communications à congrès professionnels ; publications de transfert (publications d'enseignement rédigées, polycopiés) ; supports audio-visuels et multimédia ; CD-ROM ; montages Power Point, etc.

Rang auteur	Premier, deuxième	Avant-dernier, dernier	Autre	Total
Articles de formation continue				
Chapitres d'ouvrages				
Conférences et communications à congrès professionnels				

Annexe F : Encadrement de la recherche : Master ou Mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), Licence, mémoires de fin d'étude (Thèses d'exercice expérimentales, BTS, IUT, …) à finalité de recherche (on se contentera de donner les principaux thèmes et le nombre) ; thèses d'Université (liste nominative avec sujets, établissements, années, pourcentage d'encadrement et devenir professionnel).

Annexe G : Publications scientifiques et valorisation : articles dans des périodiques à comité de lecture ; articles dans des périodiques sans comité de lecture ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) ; communications invitées ; rapports et communications à des manifestations régionales, nationales, internationales (scientifiques, techniques, professionnelles, en précisant celles qui donnent lieu à des Actes) ; thèses ou mémoires diplômants (soutenus par le candidat) ; rapports à diffusion restreinte ; brevets et logiciels ; autres.

Nombre par Rang d'auteur	Premier, deuxième	Avant-dernier, dernier	Autre	Total
Articles dans revues à comité de lecture				
Articles dans revues sans comité de lecture				
Chapitres d'ouvrage				
Communications invitées				
Communications à congrès avec actes				
Communications à congrès sans actes				
Brevets				

Liste des publications :
1 -
2 -
…

Annexe H : Participations à jurys (les qualifier et **indiquer uniquement** les participations effectives).

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq T						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq T						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq T						
Sous t						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-1 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq T						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq T						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq T						
Sous t						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-2 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

ANNEXE 6 :

ACCUSE DE RECEPTION DE LA REMISE DU RAPPORT DU (DE LA) CANDIDAT(E) A L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

A signer en deux exemplaires

Je soussigné(e) :

NOM : **PRENOM** :

Corps/grade :

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUEL:

SECTION CNECA : **DISCIPLINE :**

remet ce jour à :

REPRESENTANT LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

NOM : **PRENOM** :

FONCTION :

ETABLISSEMENT :

mon rapport quadriennal d'activité, annexes comprises, accompagné d'une fiche résumé sous forme de fichiers au format « .pdf » pour transmission par les soins de mon établissement à la section CNECA compétente.

Fait à , le
Signatures :

L'Enseignant(e)-chercheur(se) :

Le (la) représentant(e) de la Direction de l'établissement d'accueil:

1er exemplaire signé à conserver par le(la) candidat(e).
2nd exemplaire signé à transmettre par l'établissement d'accueil sous forme électronique au plus tard le **vendredi 5 avril 2019** au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr) et à la DGER (sdes-bec.dger@agriculture.gouv.fr)

ANNEXE 7

DE LA NOTE DE SERVICE MOBILITE **DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS** AU TITRE DE **2019**

AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION DES ENSEIGNANTS DE L'ETABLISSEMENT D' ACCUEIL

ETABLISSEMENT :

CANDIDATURE pour le poste suivant :

par mutation : oui/non **par détachement: oui/non**

NOM : **PRENOM** :

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUEL :

CORPS :

SECTION CNECA : **DISCIPLINE :**

Avis motivé de la commission des enseignants sur la candidature :

Fait à , le

Noms et signatures des membres de la commission

document original à adresser par l'établissement au président de la section CNECA concernée (si candidat PR) ou au vice-président n° 2 de la section CNECA concernée (si candidat MCF) **au plus tard le vendredi 5 avril 2019.**

copie du document à adresser au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr) et à la DGER (sdes-bec.dger@agriculture.gouv.fr) **au plus tard le vendredi 5 avril 2019.**

ANNEXE 8

Coordonnées des destinataires

I - Pour le Ministère chargé de l'agriculture :

SG/SRH/SDMEC :
Secrétariat général – Service des ressources humaines (SRH), Sous-direction mobilité, emplois, carrières, Bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels de la filière formation recherche et des personnels sous statuts d'emplois de l'enseignement :
Emmanuelle ILLAN - Tel : 01.49.55.53.63 – Mél : enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr

DGER/SESRI/SDES :
Direction générale de l'enseignement et de la recherche, Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Sous-direction de l'enseignement supérieur, Bureau des établissements et des contrats :
Amina MOUMDJI – Tél : 01 49 55 43 27 – Mél : sdes-bec.dger@agriculture.gouv.fr

II – Pour la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (2018-2021) :

Le Président(e) ou 2nd(e) vice-président(e) de section CNECA concernée selon les cas :

Sections	**Présidents PR**	**1ers vice-présidents PRU/DR**	**2èmes vice-présidents MC**	**Assesseurs MC/CR**
1- biochimie, biologie moléculaire et cellulaire	Jacques GUILLOT, jguillot@vet-alfort.fr **Vice-président de la CP**	Olivier DUSSURGET olivier.dussurget@pasteur.fr	Dalila AZZOUT-MARNICHE dalila.azzout@agroparistech.fr	Moez RHIMI moez.rhimi@inra.fr
2- Milieux, organismes, populations	Benoit GABRIELLE benoit.gabrielle@agroparistech.fr		Elena KAZAKOU elena.kazakou@supagro.fr	Frédéric DARBOUX frederic.darboux@inra.fr
3- Mathématiques, physique, informatique, génie des procédés	Christian GERMAIN christian.germain@agro-bordeaux.fr **Président de la CP**	David ROUSSEAU david.rousseau@univ-angers.fr	Juliane FLOURY-JOURDAN juliane.floury@agrocampus-ouest.fr	Nicolas BOYARD nicolas.boyard@univ-nantes.fr
4-Chimie, Technologie, science des aliments	Claire GAUDICHON claire.gaudichon@agroparistech.fr	Pascal DEGRAEVE pascal.degraeve@univ.lyon1.fr	Françoise LERICHE francoise.leriche@vetagro-sup.fr	Cécile BARRON cecile.barron@inra.fr
5- Production végétale	Bernard NICOLARDOT bernard.nicolardot@agrosupdijon.fr **Vice-Président de la CP**	Pierre CZERNIC pierre.czernic@umontpellier.fr	Annabelle LARMURE annabelle.larmure@agrosupdijon.fr	Séverine PIUTTI severine.piutti@univ-lorraine.fr

6- Production animale	Etienne VERRIER etienne.verrier@agroparistech.fr	Marie SAINT-DIZIER marie.saint-dizier@univ-tours.fr	Hedi BEN CHEDLY hedi.benchedly@agrosupdijon.fr	Christophe BRESSAC christophe.bressac@univ-tours.fr
7 – Pathologie générale animale	Henri-Jean BOULOUIS hjboulouis@vet-alfort.fr	Catherine VIGUIE catherine.viguie@inra.fr	Jérôme ABADIE jerome.abadie@oniris-nantes.fr	Marianne GERVAIS-TAUREL taurel@u-pec.fr
Sections	**Présidents PR**	**1ers vice-présidents PRU/DR**	**2èmes vice-présidents MC**	**Assesseurs MC/CR**
8 – Pathologie clinique animale	Francis FIENI francis.fieni@oniris-nantes.fr	Paul BARRIERE paul.barriere@chu-nantes.fr	Geneviève MARIGNAC gmarignac@vet-alfort.fr	Marc VOCANSON marc.vocanson@inserm.fr
9- Sciences économiques sociales et humaines	Philippe JEANNEAUX philippe.jeanneaux@vetagro-sup.fr	Abdelmajid AMINE amine@u-pec.fr	Nathalie CORADE nathalie.corade@agro-bordeaux.fr **Vice-présidente de la CP**	Estelle GOZLAN estelle.gozlan@inra.fr
10- Animation et administration	Grégoire THOMAS gregoire.thomas@agrocampus-ouest.fr	Cécile DETANG – DESSENDRE cecile.detang-dessendre@inra.fr	Jérôme STEFFE jerome.steffe@agro-bordeaux.fr	Armelle REGNAULT armelle.regnault@universite-paris-saclay.fr